FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) - CeFA MADE-AFRIQUE

1. Présentation du projet

Qu'est-ce que le projet CeFA MADE-AFRIQUE ?

CeFA MADE-AFRIQUE (**Ce**ntre de **F**ormation & d'**A**ccompagnement des **M**igrants **A**cteurs de **D**éveloppement en **AFRIQUE**), est un projet innovant d'agro-transformation visant à créer des emplois durables en Afrique en valorisant les ressources locales. Grâce à des formations professionnelles et des équipements adaptés, nous accompagnons les Migrants Acteurs de Développement Économique (MADE) et les candidats à l'exil pour renforcer l'économie circulaire de leur pays.

Notre vision : Faire du retour volontaire et de la réinsertion réussie des migrants un levier de co-développement entre l'Afrique et l'Europe.

Objectifs clés :

- Former et équiper les acteurs locaux.
- Créer des emplois dans les communautés.
- Développer des produits artisanaux à partir de fruits locaux (gingembre, tamarin, baobab, etc.).
- Favoriser la création de coopératives et l'autonomie économique.
- Renforcer les liens de co-développement entre les diasporas africaines et leurs pays d'origine.

2. Comment soutenir le projet ?

Vous pouvez contribuer de trois manières :

- **Partager le projet** (en relayant nos actions sur les réseaux sociaux ou dans votre entourage, vous sensibilisez et élargissez notre communauté).
- **Précommander un colis solidaire** (en achetant un colis de 24 bouteilles de boissons exotiques artisanales (33 cl) pour 50 €, vous découvrez des produits uniques et soutenez les producteurs béninois). livraison des colis prévue en 2026.
- **Souscrire à des actions solidaires** : vous investissez 50 € par action, remboursable avec un intérêt annuel de 4 % et, vous recevez, en retour, un compte-rendu annuel des activités financées.

3. Détails sur les colis solidaires

Que contient un colis solidaire ? Un colis solidaire comprend 24 bouteilles de 33 cl de boissons artisanales, fabriquées à partir de fruits locaux : gingembre, tamarin, baobab, orange, ananas/mangue.

Quand serai-je livré ? Les colis seront livrés en 2026. Vous serez informé(e) par e-mail ou téléphone des délais précis et des modalités de livraison dès qu'ils seront confirmés.

Puis-je annuler ma précommande ? Les précommandes sont fermes, mais nous étudions les demandes exceptionnelles au cas par cas. Contactez-nous pour en discuter.

4. Souscription aux actions solidaires

Comment fonctionne la souscription ?

- Coût par action : 50 € (remboursable).
- Intérêt annuel : 4 % sur votre investissement.
- Transparence : Un compte-rendu annuel vous est envoyé pour suivre l'impact de votre soutien.

- Sécurité : Votre engagement est garanti par une évaluation immobilière indépendante. (téléchargeable sur www.atb-france.fr).

Puis-je annuler ma souscription ? Les actions sont remboursables selon les modalités précisées dans le contrat de souscription. Contactez-nous pour plus d'informations.

5. Utilisation des fonds

Comment mon argent est-il utilisé ? Votre soutien finance :

- Les formations des Migrants Acteurs de Développement Économique et des candidats à l'exil.
- L'achat d'équipements (en partie fabriqués en France) pour la transformation des produits.
- La création d'emplois dans les communautés locales.
- Les infrastructures de l'Atelier Commun de Transformation (ACT), qui permet aux producteurs de fabriquer et distribuer eux-mêmes leurs produits sans investissement financier de départ.

6. Suivi du projet

Comment suivre l'avancée du projet ?

- Compte-rendu annuel envoyé par e-mail et visible sur notre site : www.atb-france.fr.
- Réseaux sociaux : Suivez-nous pour des actualités en temps réel.

7. Contact et visites

Qui contacter en cas de questions ? Pierre KAKPO, Président ATB-France

- E-mail : contact@atb-france.org
- Téléphone : +33 (0)6 06457758
- Formulaire de contact : www.atb-france.fr

Puis-je visiter les projets sur place ? Pas encore ! Mais si vous vous rendez au Bénin, contactez-nous pour organiser une rencontre avec nos partenaires locaux.

8. Implication supplémentaire

Comment m'impliquer davantage ?

- **Devenir bénévole :** Aidez-nous à promouvoir le projet sur les réseaux sociaux.
- **Proposer un partenariat** : Si vous représentez une entreprise, un CSE, une organisation ou si vous êtes influenceur(euse), contactez-nous pour collaborer.

9. Avantages fiscaux

Le projet est-il éligible à des réductions d'impôts ? Non, pas pour le moment !

10. Prochaines étapes

Comment passer à l'action ?

- Précommandez un colis solidaire dès aujourd'hui.
- Souscrivez à des actions solidaires pour un impact durable.
- Partagez le projet autour de vous !